

Le ministre de la guerre a été singulièrement inspiré en avançant l'appel et en ne donnant pas des ordres précis pour que le pantalon garance soit partout distribué.

Instructions concernant les militaires décedés.

Aux termes d'une circulaire ministérielle du 4 novembre 1880, les conseils d'administration des corps de troupes, les commandants de compagnies formant corps, les officiers d'administration, les chefs de bataillon militaires, ainsi que les administrateurs des hospices, doivent prévenir sans délai les familles, des décès de ceux de leurs membres qui viennent à mourir sous les drapeaux.

En vue de faciliter l'exécution de cette disposition, le ministre de la guerre a arrêté à titre complémentaire, les deux mesures suivantes :

1. Les avis des décès seront adressés par le télégraphe aux maires des communes où sont domiciliés les parents des militaires décedés et qui préviendront ceux-ci en leur faisant connaître la date et l'heure de l'inhumation mentionnées sur l'avis.

2. Afin d'éviter des retards et des erreurs dans la transmission des dépêches télégraphiques, les comptes des hôpitaux militaires et les administrateurs des hospices civils devront, lors de l'admission de chaque militaire, faire inscrire le domicile de ses parents sur le registre des entrées.

La remonte des capitaines d'infanterie.

L'ordre du jour de ce matin du 4 mars de la Chambre des députés appelle la 2^e délibération sur la proposition de loi de M. Amédée Le Faure, ayant pour objet de modifier le paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 13 mars 1876, relatif à la remonte des capitaines d'infanterie.

Le cadre de chacune des compagnies de corps de troupes, tant à l'intérieur qu'en Algérie, comporte un seul capitaine. Cet officier sera nommé.

L'article unique, mis aux voix, a été adopté.

Le nouvel équipement de l'infanterie.

Le 32^e régiment d'infanterie, en garnison à Tours, fait en ce moment l'expérience du nouveau modèle d'équipement d'infanterie dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Le général de Gallifet se trouve ainsi à même d'étudier de près cette importante question, ce qui nous fait espérer qu'elle aura une prompte solution.

Dans un article remarquable qui a paru ces jours derniers, un de nos confrères fait un chaleureux appel en faveur de la cause des sociétés de tir.

Nous nous empressons de citer les principaux passages de l'article, et nous souhaitons que le bon combat qu'il livre soit également soutenu par les autres journaux français, et ainsi que le tir finira par entrer dans nos habitudes, comme nous le voyons en Suisse surtout.

Le tir des armes à feu, dit-il, est un exercice très varié, malgré son apparente monotonie. Il y a d'abord le tir du pistolet, qui est un sport tout particulier, puis le tir de l'arme de chasse, de l'arme de guerre et de l'arme de précision. Ces trois choses très distinctes. Elles demandent des aptitudes diverses. Tel tireur émérite, qui double des bécassines — c'est le chef-d'œuvre des amis de Sargate — ne fera pas un bon carabinière à la carabine. Mais les tireurs de précision et les chasseurs qui jettent le coup peuvent arriver les uns et les autres à une jolie moyenne avec l'arme de guerre. C'est là que le monde doit avoir son service, comme jadis les gentilshommes savaient tirer l'épée. Aujourd'hui les gentilshommes, c'est nous, les citoyens, et notre arme, c'est le fusil. Nos derniers modèles sont excellents. Mais il ne faut pas se dissimuler que la pratique des hausses sur le terrain ou l'on tire rarement au but en blanc, exige de l'étude et de la patience. Brûlons donc beaucoup de cartouche. L'avantage de l'habileté des armes, c'est qu'elle persiste même dans l'émotion du danger. Il en est pour le fusil comme pour l'épée : il faut l'avoir en main. Quand ce résultat est obtenu, il contribue à donner le sang-froid. Prenons surtout nos gamins tout jeunes pour les entraîner à ce noble exercice. L'engage les parents, même les mères, à tirer les armes, à leur faire mettre la main à la poche, sans faire la grimace. Qui sait ? Peut-être un jour notre petit Guillaume Tell mettra dans le mille !

La quantité de maisons de Banque ou d'émission qui se créent journellement cause un trouble profond parmi les capitalistes sérieux. Aussi, nous engageons-nous à lire attentivement la *Circulaire Annuelle de l'Union Générale des Assurances*, rédigée par MM. Ch. Berthelot et L. de la Roche, banquiers rue de la Bourse n° 4, qui les éditeurs complètent sur les valeurs qui leur sont proposées. Cette circulaire est adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Ces messieurs répondent par lettre à tous les renseignements confidentiels qui leur sont demandés.

On trouvera encartés dans le numéro de ce jour un exemplaire de la dite circulaire.

UNE ILLÉGALITÉ DE PLUS

M. de Girardin se vantait autrefois d'avoir une idée par jour ; nos souverains d'aujourd'hui peuvent se vanter de commettre au moins une illégalité par jour.

On sait que le gouvernement a formé des différentes lignes de chemins de fer si libéralement achetées aux compagnies en détresse, un réseau distinct connu sous le nom de *Chemins de fer de l'Etat*.

M. le directeur de cette nouvelle administration n'a pas, paraît-il, une grande sympathie pour la juridiction administrative. Il vient d'arrêter, comme l'a fait l'administration des ponts et chaussées, un *cahier des clauses et conditions générales pour l'exécution des travaux de l'administration des chemins de fer de l'Etat* ; mais dans ce cahier des clauses et conditions générales, toutes les difficultés soulevées entre l'entrepreneur et l'administration doivent être soumises au conseil de préfecture, en vertu de la loi du 28 pluviôse an VIII, sauf recours au conseil d'Etat, le cahier des clauses de fer de l'Etat décide que ces difficultés seront portées devant le tribunal de commerce de la Seine.

Cette décision nous semble absolument irrégulière. Un journal fort compétent en cette matière, le *Journal des Travaux publics* (n° du 3 mars 1881), vient d'appeler l'attention sur cette clause ; l'auteur de l'article, qui a une autorité méritée comme jurisconsulte, établit que le directeur des chemins de fer de l'Etat n'a pu changer l'ordre des juridictions et enlever à l'autorité administrative les questions dont la loi de pluviôse an VIII lui réserve formellement l'examen.

Sans nous arrêter davantage sur ce point, n'est-il pas piquant de voir le gouvernement reconnaître l'infériorité de la juridiction administrative et offrir aux entrepreneurs de l'Etat une garantie plus sérieuse pour leurs intérêts, au moment même où il prétend placer sous sa seule sauvegarde les droits les plus sacrés des citoyens : la propriété, le domicile et la liberté individuelle !

AVIS A MESSIEURS LES ASSASSINS

On avait annoncé, il y a quelques jours, que M. Cazot avait donné pour instruction que la peine de mort ne fût plus requise par les magistrats du ministère public. La nouvelle n'a pas été démentie. On annonce aujourd'hui que l'assassin Fouilly et six autres assassins condamnés à mort viennent d'avoir leur peine commuée. Le jeune monstre du boulevard de la Villette était donc bien informé, quand, tout sanglant du crime qu'il venait de commettre, il déclarait qu'il ne serait pas condamné à mort, cette peine étant supprimée. Si le gouvernement tient qu'en effet cette peine ne doit plus être appliquée, pourquoi ne s'est-il pas prononcé dans ce sens lorsque, récemment, M. Louis Blanc a proposé d'effacer le paragraphe de l'article 7 du Code pénal ? Il eût été plus sage de procéder ainsi. Si, dès que l'abrogation d'une loi est demandée par une fraction du parti républicain, cette loi cesse d'être appliquée, nous ne voyons pas bien que elle sera la loi de défense sociale dont le gouvernement pourra bientôt user ?

NOUVELLES MILITAIRES

Le pantalon de drap est toujours le plus sûr, quoiqu'il soit plus coûteux que le pantalon de coton. Les officiers de l'armée ont donc décidé de ne pas se laisser aller à l'usage de ce dernier, et de continuer à porter le drap. Cette décision a été prise par le ministre de la guerre, et elle sera appliquée à tous les officiers de l'armée.

Le ministre de la guerre a été singulièrement inspiré en avançant l'appel et en ne donnant pas des ordres précis pour que le pantalon garance soit partout distribué.

Instructions concernant les militaires décedés.

Aux termes d'une circulaire ministérielle du 4 novembre 1880, les conseils d'administration des corps de troupes, les commandants de compagnies formant corps, les officiers d'administration, les chefs de bataillon militaires, ainsi que les administrateurs des hospices, doivent prévenir sans délai les familles, des décès de ceux de leurs membres qui viennent à mourir sous les drapeaux.

En vue de faciliter l'exécution de cette disposition, le ministre de la guerre a arrêté à titre complémentaire, les deux mesures suivantes :

1. Les avis des décès seront adressés par le télégraphe aux maires des communes où sont domiciliés les parents des militaires décedés et qui préviendront ceux-ci en leur faisant connaître la date et l'heure de l'inhumation mentionnées sur l'avis.

2. Afin d'éviter des retards et des erreurs dans la transmission des dépêches télégraphiques, les comptes des hôpitaux militaires et les administrateurs des hospices civils devront, lors de l'admission de chaque militaire, faire inscrire le domicile de ses parents sur le registre des entrées.

La remonte des capitaines d'infanterie.

L'ordre du jour de ce matin du 4 mars de la Chambre des députés appelle la 2^e délibération sur la proposition de loi de M. Amédée Le Faure, ayant pour objet de modifier le paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 13 mars 1876, relatif à la remonte des capitaines d'infanterie.

Le cadre de chacune des compagnies de corps de troupes, tant à l'intérieur qu'en Algérie, comporte un seul capitaine. Cet officier sera nommé.

L'article unique, mis aux voix, a été adopté.

Le nouvel équipement de l'infanterie.

Le 32^e régiment d'infanterie, en garnison à Tours, fait en ce moment l'expérience du nouveau modèle d'équipement d'infanterie dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Le général de Gallifet se trouve ainsi à même d'étudier de près cette importante question, ce qui nous fait espérer qu'elle aura une prompte solution.

Dans un article remarquable qui a paru ces jours derniers, un de nos confrères fait un chaleureux appel en faveur de la cause des sociétés de tir.

Nous nous empressons de citer les principaux passages de l'article, et nous souhaitons que le bon combat qu'il livre soit également soutenu par les autres journaux français, et ainsi que le tir finira par entrer dans nos habitudes, comme nous le voyons en Suisse surtout.

Le tir des armes à feu, dit-il, est un exercice très varié, malgré son apparente monotonie. Il y a d'abord le tir du pistolet, qui est un sport tout particulier, puis le tir de l'arme de chasse, de l'arme de guerre et de l'arme de précision. Ces trois choses très distinctes. Elles demandent des aptitudes diverses. Tel tireur émérite, qui double des bécassines — c'est le chef-d'œuvre des amis de Sargate — ne fera pas un bon carabinière à la carabine. Mais les tireurs de précision et les chasseurs qui jettent le coup peuvent arriver les uns et les autres à une jolie moyenne avec l'arme de guerre. C'est là que le monde doit avoir son service, comme jadis les gentilshommes savaient tirer l'épée. Aujourd'hui les gentilshommes, c'est nous, les citoyens, et notre arme, c'est le fusil. Nos derniers modèles sont excellents. Mais il ne faut pas se dissimuler que la pratique des hausses sur le terrain ou l'on tire rarement au but en blanc, exige de l'étude et de la patience. Brûlons donc beaucoup de cartouche. L'avantage de l'habileté des armes, c'est qu'elle persiste même dans l'émotion du danger. Il en est pour le fusil comme pour l'épée : il faut l'avoir en main. Quand ce résultat est obtenu, il contribue à donner le sang-froid. Prenons surtout nos gamins tout jeunes pour les entraîner à ce noble exercice. L'engage les parents, même les mères, à tirer les armes, à leur faire mettre la main à la poche, sans faire la grimace. Qui sait ? Peut-être un jour notre petit Guillaume Tell mettra dans le mille !

La quantité de maisons de Banque ou d'émission qui se créent journellement cause un trouble profond parmi les capitalistes sérieux. Aussi, nous engageons-nous à lire attentivement la *Circulaire Annuelle de l'Union Générale des Assurances*, rédigée par MM. Ch. Berthelot et L. de la Roche, banquiers rue de la Bourse n° 4, qui les éditeurs complètent sur les valeurs qui leur sont proposées. Cette circulaire est adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Ces messieurs répondent par lettre à tous les renseignements confidentiels qui leur sont demandés.

On trouvera encartés dans le numéro de ce jour un exemplaire de la dite circulaire.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

Bulletin Economique

La Lys.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

ROUBAIX-TOURCOING

La Mairie nous communique l'avis suivant :

Nous, Préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'honneur.

Vu la lettre en date du 1^{er} mars courant, par laquelle M. le maire de Roubaix expose les motifs qui le déterminent à proposer la vente des propriétés particulières qui se trouvent comprises dans le tracé de la voie d'accès partant de la Grande Place et aboutissant à la gare du Nord, en cette ville, et à déclarer d'utilité publique pour la levée des plans et états parcellaires des dites propriétés ;

Vu les lois des 28 pluviôse an VIII et 16 septembre 1807, et les articles 48, 47 et 474 du code pénal ;

Considérant qu'il importe dans l'intérêt public de faciliter les études dont il s'agit :

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Les agents municipaux de la ville de Roubaix sont autorisés à pénétrer dans les propriétés closes et non closes, situées dans le tracé de la voie d'accès partant de la Grande Place et aboutissant à la gare du Nord, pour la levée des plans et états parcellaires des dites propriétés.

Art. 2. — Les indemnités relatives aux dommages qui pourront résulter de ces opérations sont réglées à l'amiable, et en cas de désaccord, par le Conseil de Préfecture, conformément aux lois susvisées.

Art. 3. — Il est interdit de déplacer, d'enlever ou de détruire les jalons et piquets plantés pour le service des études, sous peine de poursuites, conformément à l'article 438 du Code pénal.

Art. 4. — Le présent arrêté sera adressé à M. le Maire de Roubaix, chargé d'en assurer l'exécution.

Lille, le 3 mars 1881.

POUR LE PRÉFET DU NORD,
Le Secrétaire général, délégué,
Signé : BOUFFET.

Le Conseiller de Préfecture,
faisant fonctions de Secrétaire général,
Signé : FLOUQUET.

Pour copie conforme :
Le Maire de Roubaix,
Pierre FLIPO, Adjoint.

LA MUSIQUE MUNICIPALE DE LA GRANDE-HARMONIE.

Le concert donné ce soir, à 8 heures, par la Grande-Harmonie, a été très intéressant. Le programme était très varié et les exécutions ont été remarquables. Le concert a été dirigé par M. Léon Allart, le nouveau maire de Roubaix.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

La France du Nord nous fournit d'intéressants détails sur la situation des travaux du tunnel en France et en Angleterre, détails qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

Le navire revenant du Sénégal se trouvait près des côtes d'Angleterre, C. était à la barre, une fausse manœuvre s'écoula, le capitaine fut précipité à l'eau, et le navire se mit à chavirer. Les circonstances atténuantes furent pour une large part dans l'espérance de la défense. C. fut condamné à 6 mois de prison.

Le principe du respect à l'autorité est sauvegardé.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le devis approximatif, une émission spéciale en 3/0 0/0 serait possible. L'entreprise pourrait être proposée à la conférence qui doit avoir lieu à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics. L'intérêt, bien entendu, serait partagé également entre les deux États dans certaines conditions d'économie financière.

L'amortissement assuré serait la garantie offerte aux deux États solidaires ou au cas.

LA LYS.

L'organisation d'un syndicat de la Lys à Arras est une idée sage et opportune ; ce qui est mieux encore, c'est de voir un conseiller général, grand industriel, très éclairé, en accepter la présidence.

Qu'on nous permette ici une réflexion qui, plus tard, peut être l'objet d'une grande mesure.

Si la France et la Belgique s'accordent pour la mise en état de la Lys dans tout son parcours, afin d'utiliser cette belle rivière, les meilleures conditions pour l'agriculture, le commerce et la marine, la question d'argent pourrait être un obstacle à la prompte exécution des travaux d'amélioration.

Nous espérons que par la partie belge surtout, la dépense sera grande.

Nous avons pensé, en ce cas, qu'une fois fixée par l'étude et le